

COMMUNE DE MONTREUIL SUR BRECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 février, le Conseil Municipal de la commune de MONTREUIL/BRECHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GUIBON, Maire.

Date de la convocation : 14/02/2019

Présents : MM. LOISEL Christiane – BOYENVAL Benoît – SOISSON Jean-Marc– CHOMYN Laurence – DUPONT Frédérick - SIMON Valérie – DEMONTREUILLE Aurélie - BOURNONVILLE Béatrice –.BRUNETEAU Yves.

Absents : MM. VASSEUR Christèle - DEMACHY Brigitte – BLOUET Pascal, excusés.

Secrétaire de séance : Mme DEMONTREUILLE Aurélie.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

1. **Acquisition parcelles (Délibération 2019 02 01)** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que 3 parcelles sont à vendre sur la commune par Consorts DERAMOND : parcelle cadastrée section A n° 174 (23 a 88 ca) lieu-dit « Couvremont » qui pourrait servir à la création d'un sens giratoire pour faciliter les manœuvres des bus scolaires ainsi que des camions de ramassage des poubelles et parcelles cadastrées section D n° 178 (33 a 04 ca) et 402 (34 a 00 ca) se situant le long du stade, suivant la Brèche et arrivant au parc de jeux dont l'acquisition pourrait servir à déplacer le tour de ville qui passe actuellement sur des parcelles dont la commune n'est pas propriétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 3 630 €.
2. **Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant CLECT (Délibération 2019 02 02)** : Suite au passage de la Communauté de Communes de l'Oise Picard en fiscalité professionnelle unique (FPU), le Conseil Municipal désigne, afin de siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :
 - Membre titulaire : GUIBON Patrick
 - Membre suppléant : BOYENVAL Benoît
3. **Acquisition camion pompiers (Délibération 2019 02 03)** : Le Conseil Municipal sollicite auprès du Fonds Olivier DASSAULT pour la Défense et le Développement de la Ruralité une subvention de 3 000 € afin de participer au financement de l'acquisition d'un véhicule de première intervention d'occasion.
A cet effet, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un véhicule de première intervention d'occasion auprès des établissements HIESSE de BOIS LE ROI pour un montant de 19 400 € HT.
4. **Changement d'adresse du siège de la CCOP (Délibération 2019 02 04)** : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le transfert du siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde de FROISSY vers BRETEUIL au 5, rue Tassart à compter du 1^{er} avril 2019.

5. **Indemnité d'éviction parcelle cadastrée section AN n° 124 (Délibération 2019 02 05) – Annule et remplace la délibération en date du 8 octobre 2019** : Suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 124, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après sortie de M. BOYENVAL Benoît, donne un avis favorable concernant la résiliation du bail consenti à ce dernier et afférent à ladite parcelle moyennant une indemnité d'éviction de 5 031 €.
6. **Ouverture de crédits par anticipation en investissement (Délibération 2019 02 06)** : M. le Maire indique que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ; il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits* ». Afin de permettre l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 124 ayant fait l'objet d'une décision favorable en date du 8 octobre 2018, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement, des crédits budgétaires pour un montant de 11 500 € selon l'affectation suivante : Article 2111 : 11 500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir par anticipation, en investissement, des crédits budgétaires pour un montant de 11 500 € et s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2019 de la commune.
7. **Questions diverses** :
- Le Conseil Municipal donne un accord de principe, sous réserve de possibilité de financement au budget primitif 2019 concernant :
 - a) Réfection des trottoirs rue de l'Abreuvoir : 12 000 €
 - b) Acquisition d'un fourgon d'occasion pour la boulangerie : 21 000 € HT
 - Entretien de la chapelle ST Prix : Une subvention de 1 920 € ayant été allouée à la commune par le Conseil Départemental concernant l'étude pour la sécurisation et la confortation de la Chapelle St Prix, le Conseil Municipal décide de lancer cette étude.
 - Distributeur de pain : M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'autorisation du boulanger de la commune pour installer un distributeur de pain sur le trottoir devant la boulangerie. Accord unanime du Conseil Municipal.
 - Mme DEMONTREUILLE Aurélie demande s'il serait possible de dégrever de la CFE les petites entreprises installées sur le territoire de la commune et qui ne sont pas ouvertes toute l'année. Renseignements seront pris auprès du service des impôts.

La séance est levée à 20 H 30

Délibérations prises lors de la séance du 21 février 2019 :

2019_02_01 : Acquisition parcelles
 2019_02_02 : Désignation membre et suppléant CLECT
 2019_02_03 : Demande subvention FO3DR camion pompiers
 2019_02_03_bis : Acquisition camion de pompiers d'occasion
 2019_02_04 : Changement du siège la CCOP
 2019_02_05 : Indemnité éviction parcelle AN 124
 2019_02_06 : Ouverture de crédits par anticipation en investissement.

